

Céret, le 19 NOV. 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le :

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 A 19H00 A LE BOULOU
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 04/11/2024

1/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1/1 – AGRICULTURE – Approbation d'une convention de partenariat pour les études complémentaires à un atelier de transformation mutualisé à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée
- 1/2 – AGRICULTURE – Prestation de services de coopération locale pour les études complémentaires à un atelier de transformation mutualisé à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée
- 1/3 – AGRICULTURE – Atelier de transformation mutualisé : demande de subvention LEADER
- 1/4 – AGRICULTURE – Boutique des producteurs Céret : demande de subvention Leader
- 1/5 – STRATEGIE FORESTIERE – Animation et diagnostic forestier des propriétés sous régime d'autorisation administrative de coupe : demande de subvention Leader
- 1/6- Avis sur la demande d'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche de la commune de Le Boulou au titre de l'année 2024
- 1/7- Sainte Marguerite Maison des producteurs : Proposition d'échange foncier avec M. BERTRAN

2/ ENVIRONNEMENT

- 2/1 – Règlement des déchèteries : approbation de modifications du règlement avec l'intégration des nouvelles filières

3/ PERSONNEL

- 3/1 – Modification du tableau des effectifs au 01/01/2025
- 3/2 – Proposition d'instauration du forfait mobilité durable à compter du 01/01/2025
- 3/3 – Protection sociale complémentaire : Proposition d'adhésion à la convention de participation à la garantie prévoyance du centre de gestion de la fonction publique territoriale à compter du 01/01/2025
- 3/4 - Délégué à la protection des données mutualisé - Approbation de la convention avec le Centre de Gestion 66

4/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

5/ AFFAIRES DIVERSES

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Collectivité et publiée sur les sites Internet de la Communauté de communes du Vallespir et de ses communes membres.